



HAL
open science

Master Droit européen

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit européen. 2013, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. hceres-02029555

HAL Id: hceres-02029555

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029555v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit européen

de l'Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Paris

Etablissement déposant : Université Paris1 – Panthéon-Sorbonne

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s):/

Mention : Droit européen

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA14000816038

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne ; Collège juridique franco-roumain d'études européennes de l'Université de Bucarest pour la spécialité *Droit européen et international des affaires*.

- Délocalisation(s) :

De la spécialité *Droit européen et international des affaires* au Collège juridique franco-roumain d'études européennes de l'Université de Bucarest.

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Présentation de la mention

La mention *Droit européen* est ouverte aux étudiants titulaires d'une licence indifférenciée ou d'une formation équivalente. Elle permet aux étudiants d'acquérir des compétences en droit matériel de l'Union européenne, en droit international général et en droit international des affaires. Ces compétences permettent à la fin des deux années de postuler dans des secteurs divers des cabinets d'avocats, dans les services juridiques des entreprises européennes ou internationales, mais aussi dans le cadre des institutions de l'Union européenne ou nationales par le biais des concours de la fonction publique ou européenne. Cette mention permet également une poursuite des études en doctorat en fonction des spécialisations choisies.

La mention *Droit européen* est organisée autour d'une première année de master (M1) de droit européen et de quatre spécialités en seconde année de master (M2), *Droit de l'Homme et Union européenne* (objectif indifférencié - professionnel et recherche -), *Droit de l'agriculture et des filières agroalimentaires* (objectif professionnel), *Droit européen et international des affaires* (objectif professionnel) et *Droit économique de l'Union européenne* (objectif indifférencié).



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le projet pédagogique s'appuie sur une refonte très cohérente de la maquette organisée autour de trois parcours en M1, correspondant à trois mentions de master. Les trois parcours de *Droit européen*, *Droit international général* et *Droit international des affaires* sont organisés sur une mutualisation réussie des cours qui semble bien équilibré et rationnelle. Pour les trois parcours, la mutualisation a pour effet de permettre aux étudiants d'éviter une trop grande spécialisation immédiate et de rester avec une double orientation internationale et européenne. C'est ainsi qu'au premier semestre (S1), sont communs les enseignements de droit international économique aux deux parcours de droit international et le cours de contentieux de l'unité d'enseignements (UE) du parcours européen est ouvert aux deux autres parcours internationaux. A l'inverse, le cours de droit international privé est ouvert aux trois parcours. Il en est de même des cours de l'action extérieure de l'UE et du cours de PIEDH obligatoires dans les deux parcours de *Droit international général* et de *Droit européen*. Enfin l'UE 2 du S2 des trois parcours réalise une offre très large de formation permettant aux élèves de maintenir dans leur escarcelle des enseignements de droit international ou européen très spécialisés. Au sein du M1, l'accent pédagogique est mis en S1 sur l'existence de cours de droit matériel (contentieux de l'UE) et droit de la concurrence et droit international privé (soit trois cours de 36 h dotés de coefficient 2/ 7 ou 4 ECTS) accompagnés de travaux dirigés pour les deux premiers. Mais, dans l'UE 2, les cours obligatoires de protection internationale et européenne des droits de l'Homme et de l'action extérieure de l'UE de 26 h chacun ne sont que coefficient 1 agrémentés de trois ECTS. On soulignera un petit effort d'ouverture de l'offre en faveur de la pluridisciplinarité pour les étudiants qui doivent également choisir deux autres cours entre le droit international général, droit international économique, droit maritime et des transports, la propriété intellectuelle, la *Common Law* et la philosophie du droit. Le S2 du M1 reste avec une double orientation européenne et internationale avec une offre de cours de 36 h en marché intérieur et politiques de l'UE, le droit social international et européen (deux cours dotés de travaux dirigés) et le droit international économique. La répartition des coefficients et des ECTS est en faveur du droit européen. L'UE 2 du second semestre offre une palette d'options extraordinairement large aux étudiants avec onze enseignements variés en droit européen comme en droit international, en droit public et privé ou en histoire de la pensée juridique accentuant la pluridisciplinarité. Un séminaire de langue de 18 h est obligatoire. La formation du M1 permet une spécialisation progressive vers les trois spécialités de droit de l'homme et l'UE, droit économique de l'UE et droit de l'agriculture et des filières agroalimentaires. Le volume horaire du projet pédagogique sur les deux ans est important avec 678 heures.

Le positionnement de la mention dans son environnement scientifique et socio économique est important. La mention relève du Département d'études internationales et européennes de l'université. C'est une offre centrale dans l'environnement régional, tant par sa localisation lui permettant des collaborations individuelles ou partenariales fortes, que par la grande notoriété qui accompagne l'équipe pédagogique dans l'ensemble des spécialités. L'adossement à la recherche y est excellent par l'intégration des étudiants à la vie de deux centres de recherche de grande notoriété scientifique, Institut de Recherches Juridiques de la Sorbonne (IRJS) et l'Institut de Recherche en Droit international et Européen de la Sorbonne (IREDIÉS). En revanche l'adossement aux milieux socio-professionnels et les recherches de partenariats sont beaucoup moins institutionnalisés et donc semblent fragiles dans une stricte dimension institutionnelle : alors même que l'essence de la mention permettrait de développer des partenariats, ces derniers ne sont quasiment jamais institutionnalisés au niveau des spécialités, sauf par le recours aux professeurs invités. Il en est de même des relations internationales inexistantes en M1 et presque toujours absente dans les spécialités, à l'exception notoire du partenariat avec le Collège juridique franco-roumain d'études européennes de l'Université de Bucarest.

L'insertion professionnelle et la poursuite des études choisies sont portées par une attractivité de la formation réelle avec plus de 80 % d'étudiants qui arrivent d'autres universités, promotion majoritairement féminisée, et ouverte à presque 25 % d'étudiants étrangers. Le taux de réussite y est très correct, de plus de 90 %. En revanche le devenir des diplômés et le prévisionnel pour la prochaine période n'ont pas été renseignés dans le dossier.

Le pilotage de la mention est collectif et guère institutionnalisé : le responsable de la mention s'appuie sur une équipe de vingt-huit personnes en M1 de grande renommée, mais absolument pas organisée autour d'un conseil de perfectionnement, même si trois réunions autour des jurys existent quand même. Il n'y a aucun professionnel associé au pilotage de la mention ce qui se ressent ensuite dans le pilotage propre de chacune des spécialités. L'évaluation des enseignements existe au niveau des masters, mais il n'est pas précisé dans le dossier si et comment l'équipe pédagogique s'en sert. Les techniques de l'auto évaluation manquent de professionnalisme : la mention est évaluée A sans aucun commentaire à chacune des lignes et les spécialités n'ont pas été évaluées dans le document de l'établissement. En revanche il convient de souligner la qualité des fiches RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) et des Annexes descriptives des diplômes (ADD).



- Points forts :
 - Un projet pédagogique pluridisciplinaire repensé avec succès.
 - Une équipe pédagogique de grande notoriété européenne et internationale.
 - La qualité des fiches RNCP et des ADD.
- Points faibles :
 - L'absence d'institutionnalisation de partenariats internationaux.
 - Un pilotage de la mention à renforcer institutionnellement : l'absence d'information dans les dossiers sur le devenir des étudiants au niveau de la mention et sur le prévisionnel envisagé nuit à l'évaluation et au pilotage lui-même, ainsi que l'absence d'institutionnalisation d'un conseil de perfectionnement.
 - L'autoévaluation existe, mais manque de professionnalisme.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de renforcer le pilotage de la mention en instituant un comité de perfectionnement associant des praticiens extérieurs. Il serait utile de développer et institutionnaliser des partenariats européens et internationaux au regard même de l'essence de la mention.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : B



Evaluation par spécialité

Droit de l'homme et Union européenne

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, Paris

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droits de l'homme et Union européenne* s'appuie sur une sélection d'une vingtaine d'étudiants annuellement. L'offre de formation est indifférenciée (finalité recherche et professionnelle) et permet aux étudiants dotés d'une première année de master (ou d'un diplôme équivalent) et disposant d'une bonne connaissance linguistique en anglais et/ou en espagnol, d'acquérir les connaissances requises pour préparer les concours d'accès aux professions d'avocat, de la magistrature et de candidater au sein des Organisations non gouvernementales (ONG). Elle est également un point d'ancrage à la poursuite des études en thèse.

- Appréciation :

Le projet pédagogique est audacieux dans un domaine qui pendant longtemps n'a pas été enseigné en tant que spécialité à part entière : le contenu des enseignements (volume de 192 h à 216 heures) fixe le défi de l'équipe pédagogique d'offrir à la fin du M2 des compétences transversales en matière de protection des droits fondamentaux des personnes étudiées sous tous les angles majeurs du droit de l'Union européenne (UE) comme de la convention européenne de sauvegarde des droits et libertés fondamentales (CESDH). L'ouverture pédagogique tant à la protection internationale et à deux enseignements juridiques en langue anglaise ne sont pas négligés. La répartition du nombre d'heures de cours, des coefficients et des ECTS tout en étant classique répond bien aux objectifs de formation de la spécialité. L'organisation du S3 comprend des cours obligatoires théoriques très spécialisés relatifs aux théories constitutionnelles de l'intégration européenne, la charte des droits fondamentaux de l'UE, la CESDH, le contentieux de l'UE et le droit de non discrimination en Europe. A ces cours obligatoires s'ajoutent deux séminaires au choix entre le droit de la Communauté européenne et de l'UE, le droit pénal et la citoyenneté européenne et démocratie. Le second semestre s'ouvre sur un cours obligatoire de droit et politique de l'UE en matière d'asile et d'immigration et un cours en anglais « european social law ». Enfin le semestre d'enseignements s'achève par le choix d'un séminaire en protection internationale des droits de la personne humaine ou « a class in English » sur « questioning integration and human rights » réalisé par un professeur invité. Le mémoire de stage ou le stage sont valorisés par un coefficient 4 pour 15 ECTS. L'ensemble de ce panel d'enseignement permet aux étudiants d'acquérir des connaissances transversales sur les droits fondamentaux dans l'essentiel des politiques substantielles portées par l'Union européenne. L'offre de formation enfin est dynamique avec l'existence de conférences d'actualité, les participations possibles aux colloques et à des concours de plaidoiries sur la base de bonifications. La formation par la recherche s'appuie sur la solide équipe de l'IREDIÉS et sur la réalisation d'un mémoire et sa soutenance devant un jury mixte de personnes issues du monde académique et/ou de praticiens extérieurs.

L'insertion professionnelle et la poursuite des études en doctorat fait l'objet d'un suivi avec un taux de réponses structurant (80 %) : si une large proportion des étudiants (80 %) poursuivent vers le Barreau avec succès, d'autres (15 %) ont accès avec succès aux concours de la fonction publique nationale et/ou européenne. Il est toutefois à noter le faible taux de poursuite en doctorat (5 %).

Le pilotage de la formation s'appuie sur une excellente équipe pédagogique (neuf professeurs et un maître de conférences) de grande renommée dans son intégralité, tous spécialistes de droit européen dépassant les clivages de droit public et privé. Toutefois il n'y a pas de praticiens extérieurs alors même que la spécialité se veut à vocation indifférenciée. Il n'y a pas de conseil de perfectionnement, mais il existe une excellente interactivité au sein de l'équipe. Les modalités pédagogiques sont diversifiées et s'appuient sur un contrôle des connaissances alliant les épreuves de cinq heures et le contrôle continu. Le taux de réussite est bon.



- Points forts :
 - Une équipe pédagogique de grande notoriété internationale et très impliquée dans le projet pédagogique.
 - Une offre de formation très riche en droits fondamentaux s'appuyant sur des modalités pédagogiques d'acquisition des savoirs très variées et originales.
- Points faibles :
 - Alors même que l'orientation de la spécialité est indifférenciée, l'absence de praticiens extérieurs permanents à l'équipe nuit à la lisibilité de l'insertion professionnelle.
 - L'absence formelle de comité de perfectionnement alors même qu'existe une vraie interaction des membres de l'équipe pédagogique.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de renforcer la présence de praticiens extérieurs (en renforçant les partenariats internationaux) dans le pilotage de cette spécialité indifférenciée. Il serait utile de développer plus d'incitation à la poursuite d'études en doctorat

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Droit de l'agriculture et des filières agroalimentaires

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, Paris

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit de l'agriculture et des filières agroalimentaires* à vocation professionnelle attire une petite dizaine d'étudiants issus d'une première année de master (M1) juridique et majoritairement en provenance de l'Institut des hautes études de droit rural et d'économie agricole qui reçoivent une formation complète dans le domaine du droit de l'agriculture. La formation ouverte à l'alternance notamment sous la forme de l'apprentissage, permet d'acquérir des compétences transversales juridiques afin de pouvoir intégrer des services juridiques d'entreprises, des organisations professionnelles ou interprofessionnelles, le ministère de l'agriculture, les chambres d'agriculture, l'institut national de l'origine et de la qualité, mais aussi les métiers de conseils, d'avocats ou les études notariales.

- Appréciation :

Le projet pédagogique s'appuie sur une maquette rénovée qui témoigne de son adaptabilité aux évolutions constantes du droit européen. L'architecture de cette dernière souligne la prise en compte des évolutions du droit de l'agriculture dans le cadre des nouvelles règles européennes. La traduction de ces nouvelles orientations est à la fois structurelles, avec une révision adaptées des volumes horaires de certains enseignements et celles plus pédagogiques : ainsi, au troisième semestre (S3), sont menés utilement de front les enseignements relatifs au droit communautaire approfondi et le droit national (cours annuels). L'unité d'enseignement (UE) 2 accentue la spécialisation autour de toute l'activité agricole permettant l'acquisition de savoirs relatifs à l'entreprise et des filières agroalimentaires, au contentieux agricole, au droit de l'environnement sans omettre la protection de la propriété intellectuelle appliquée au produit agricole. Le tout est très cohérent pédagogiquement et sur le plan de la répartition des coefficients et des ECTS (peut être que le nombre d'ECTS de la matière droit de l'environnement pourrait être augmenté d'un point pour en souligner la montée en puissance).

S'ajoutent au S2 une ouverture au droit international, un approfondissement au droit de l'environnement et l'entreprise et une vision économique du domaine aux matières annuelles du droit communautaire, du droit national et de l'entreprise agricole. On soulignera une pointe d'originalité avec l'introduction de notions de droit comparé avec 12 h d'enseignement d'initiation au droit rural comparé. Le volume horaire est correct avec 318 h/étudiant et une organisation hebdomadaire permettant la mise en place de la formation en alternance, l'apprentissage (étudiants de moins de 26 ans) et la formation continue. Alors même que la spécialité est à vocation professionnelle, elle demeure ouverte à la formation par la recherche sous forme d'exposés, dans le cadre du rapport de stage incluant une dimension recherche. Les partenariats sont variés avec l'IHEDREA, mais aussi avec les chambres d'agriculture, la Société des agriculteurs de France et la Commission de droit rural du Barreau de Paris. La spécialité fait l'objet d'un partenariat avec l'Université de Bucarest qui délivre une équivalence.

L'insertion professionnelle y est excellente avec l'embauche des étudiants souvent avant même la fin de la formation en apprentissage. 8 % poursuivent en doctorat alors même que la formation à une vocation professionnelle.

Le pilotage de la formation est assuré par une équipe majoritairement composée de praticiens extérieurs de haut niveau du domaine réalisant près de 80 % du volume horaire d'enseignement. On constate toutefois l'absence de conseil de perfectionnement même si la situation évolue lentement avec l'existence d'une Assemblée générale en 2010, qu'il conviendrait de pérenniser sous forme de conseil. Le pilotage pourra se faire en collaboration avec l'Association des anciens « Agri Panthéon-Sorbonne ». Les modalités pédagogiques sont peu renseignées.



- Points forts :
 - Une excellente insertion professionnelle relayée grâce à une bonne politique de partenariats.
 - Un taux de réussite excellent liée à une offre de formation riche adaptée à la filière agricole réalisée en formation continue, en alternance et en apprentissage.
 - Une équipe dominée par des acteurs professionnels de l'agriculture.
- Point faible :
 - Peu d'informations sur l'apprentissage des langues.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de mieux renseigner le dossier au sujet des compétences additionnelles.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Droit européen et international des affaires

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Collège juridique franco-roumain d'études européennes de l'Université de Bucarest, Bucarest.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) :

Délocalisation(s) :

Université de Bucarest

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Le diplôme obtenu est le diplôme français, une équivalence est délivrée par la Faculté de Droit de Bucarest

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit européen et international des affaires* est une offre de formation à finalité professionnelle sous forme de convention avec le Collège Juridique Franco-Roumain d'études européennes de l'Université de Bucarest (diplôme de Paris 1 et équivalence par l'Université de Bucarest) qui permet aux étudiants de suivre un enseignement en langue française délocalisé en Roumanie. La formation permet d'acquérir des connaissances en droit des affaires européennes et internationales permettant d'accéder au Barreau, à des carrières de juristes d'entreprises multinationales ou de s'orienter vers les concours de la fonction publique nationale dans les ministères roumains de la justice, des affaires étrangères ou des finances ainsi que les concours de l'Union européenne.

- Appréciation :

Le projet pédagogique est adapté à la délocalisation : l'offre de formation s'appuie sur une première année de master (M1) qui est proche dans sa conception du M1 de la mention avec la particularité d'être délocalisée et en langue roumaine. Le premier semestre de 90 h d'enseignements met l'accent sur des matières disparates relatives aux droit européen des droits de l'homme et du droit des affaires mis au même plan que l'arbitrage des litiges commerciaux et le droit européen des Sociétés. Ces enseignements sont de 20h chacun et sont complétés par des enseignements plus classiques du droit des affaires relatifs à la distribution et la propriété intellectuelle. Le second semestre est spécialisé en droit financier et bancaire international et une initiation aux techniques contractuelles. On reste dans le registre du droit des affaires européen. Un stage de trois mois minimum est obligatoire avec la rédaction d'un mémoire. Il est organisé entre mai et l'été, validé par 15 ECTS soit dans un cabinet d'avocat soit auprès des institutions de l'Union européenne.

L'insertion professionnelle est peu renseignée, à l'exception d'un taux de réussite fragile de 50 %. Le dossier n'est pas renseigné quant à la poursuite en doctorat.

L'équipe pédagogique, qui s'inscrit dans un partenariat plus large d'universités, analysée sous le seul angle de l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne est très resserrée, avec une participation limitée des enseignants de Paris 1 effectivement impliqués (quatre PR/MCF et quatre ATER sur la base des renseignements communiqués).

- Point fort :

- Le partenariat-avec Bucarest qui est un vrai atout au niveau de la mention.

- Points faibles :

- La faible qualité du dossier soumis à l'évaluation : lacunes d'informations sur le fonctionnement de l'équipe pédagogique et beaucoup trop de rubriques non renseignées.
- Le partenariat avec les autres établissements souligne une participation limitée des enseignants de Paris 1 effectivement impliqués.



Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de mieux renseigner le dossier sur le fonctionnement de l'équipe pédagogique et sur l'insertion professionnelle des étudiants.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Droit économique de l'Union européenne

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, Paris

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit économique de l'Union européenne*, offre une formation à finalité indifférenciée (professionnelle et recherche) en droit européen de la concurrence assortie d'une ouverture scientifique au droit international et à certaines autres politiques de l'Union européenne. Les compétences acquises permettront d'accéder à tous les métiers de conseils (avocat, direction juridique d'entreprise, cabinet de lobbying européen) dans le domaine économique avec une ouverture spéciale à la fonction publique nationale et européenne. La formation est accessible aux titulaires d'une première année de master (M1) juridique ou d'un diplôme équivalent.

- Appréciation :

Le projet pédagogique s'appuie sur une offre de formation européenne très spécialisée avec des enseignements annuels en contentieux, en droit de la concurrence et du marché intérieur. D'autres enseignements concernant l'Union européenne (UE) ouvrent l'acquisition des savoirs à d'autres politiques européennes telles que l'environnement et l'énergie, en droit social (enseignements en anglais) ou le droit monétaire. L'ouverture aux enseignements de droit international comporte bien la formation économique en droit privé et la lisière des deux matières en droit des échanges avec les pays tiers. Cependant, cette ouverture ne s'accompagne pas d'une grande valorisation en nombres d'heures (8), crédit ECTS (8) et en coefficients (1). La prise en compte de l'apprentissage de la langue anglaise par deux enseignements importants en droit de l'UE à fort coefficient et ECTS valorise l'acquisition de compétences additionnelles linguistiques orientées sur la spécialisation. La politique de stage, qui s'accommode mal de la lourdeur du second semestre, est toutefois valorisée par des modalités pédagogiques de stages et de recherche favorables avec un coefficient 4 pour 10 ECTS. Au regard de l'objet de la spécialité la durée de stage actuellement de deux mois pourrait être augmentée à trois mois de manière obligatoire. Il existe une bonne organisation des soutenances avec des jurys mixtes de praticiens extérieurs et académiques. La formation par la recherche existe de manière transversale s'appuyant sur les mêmes dispositifs que toutes les autres spécialités de la mention. L'acquisition des compétences juridiques transversales sont à dominante économique avec un focus sur le droit de la concurrence tout en restant possible dans des matières juridiques européennes et internationales classiques. Le dossier n'est pas renseigné sur l'existence ou non d'une offre de formation ouverte à la formation continue, ce qui pourrait - si tel n'est pas le cas - être une piste d'amélioration à venir. Il est regrettable de constater l'absence de partenariats alors même que l'objet de la formation indifférenciée s'y prête... alors même que les étudiants étrangers sont prédominants dans cette formation au regard des indicateurs fournis.

L'insertion professionnelle et mal renseignée dans le dossier et la poursuite et l'inexistante poursuite en thèse semble étonnante au regard des personnalités académiques assurant la formation.

Le pilotage de la formation est réalisé par une équipe pédagogique, de grande qualité scientifique et comprend une bonne proportion de praticiens extérieurs, alors même que le nombre d'heures que ces derniers réalisent (84 sur 312 h) pourrait être augmenté. Il n'y a pas d'institutionnalisation du conseil de perfectionnement et si une modalité d'évaluation des enseignements existe, ses modalités ne sont pas explicitées. En revanche, la création de l'association d'étudiants est excellente.

- Points forts :

- Un projet pédagogique cohérent porté par une équipe pédagogique mixte (académiques et praticiens extérieurs) de renommée scientifique.
- L'existence d'une association d'étudiants.



- Points faibles :
 - L'absence d'ouverture à la formation continue.
 - L'absence de partenariats internationaux alors que les indicateurs chiffrés soulignent une présence quasi exclusive d'étudiants étrangers.
 - L'absence d'informations précises sur les modalités d'échanges pédagogiques au niveau de la spécialité.
 - L'absence de poursuite en doctorat alors que la formation est indifférenciée (selon les indicateurs chiffrés communiqués) et que la composition de l'équipe le permet.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'envisager d'ouvrir cette formation à haut potentiel professionnalisant à la formation continue ; de développer les partenariats internationaux au regard du nombre d'étudiants étrangers présents dans la formation. Il faudrait soit mieux renseigner le dossier en ce qui concerne la poursuite d'études en doctorat, soit renforcer l'encadrement doctoral dans cette spécialité indifférenciée pour permettre une telle poursuite d'études. Enfin, il conviendrait d'institutionnaliser au niveau de l'établissement le suivi des poursuites d'études et de l'insertion professionnelle.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Observations de l'établissement

SERVICE DES FORMATIONS
ET DE LA PEDAGOGIE

12, PLACE DU PANTHEON
75231 PARIS CEDEX 05

TEL : 01 44 07 80 46

FAX : 01 44 07 80 52

spes@univ-paris1.fr

racsps@univ-paris1.fr

Paris, le 22 juillet 2013

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur de la Section des Formations
et des Diplômes AERES
20, rue Vivienne
75002 - PARIS

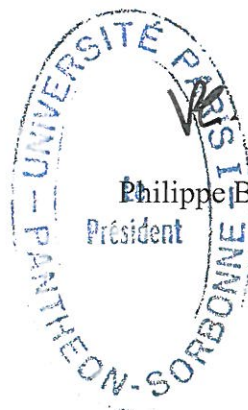
Objet : Evaluation des masters

Monsieur le Directeur,

L'Université Paris 1 n'a pas apporté de réponse aux évaluations de l'offre des masters pour la mention suivante :

- 6038 – Droit européen

En vous remerciant au nom de l'établissement que je représente pour le travail que vos experts ont effectué, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma considération distinguée.



Philippe BOUTRY
Président